par, 19 janvier. — Le très puissant induset gouverneur uhérifica, le cald mar, a dié seist, enchaîné, puis divir la prison de Marrakech, en exécusa ordres de Moulay-Hafid. Le genant hafidien de Fez déclare que les dens et leurs biess seront protégée pactés dans tout l'empire.

Stance du lande 20 janvier

Sanco do tondo 20 janvier

LE DELIT POPINION

CHEEL LIS INILITAIRES

OR L'ARMET TERRITORIALE
Lander Services à dépose, dans le le set de la condition de le le set de la condition de la condi

e la récontagracion d'un afficier de l'aprectarista.

d'averda pas evelt besoin de le dépanet le peuvernement qu'est de prendre
uties du prepet que je récleme.

Active de la prepet que je récleme.

Active de la courre, aujousnous propose de réintégrar un efficier

été frappé pour détit d'opinion.

lors, comment reposseurait-il une moce serait réclemer le droit de faire ceeproche à un de ses prédécesseurs d'aeproche à un de ses prédécesseurs d'aprice (Pres pien I sur d'ivers benen.)

les militaires de l'armée territoriale
puis croire que le ministre se reque

one. Is settled to justice que nous incone.

In général Plequert, ministre de la
1, — Je me puis renomere aux droits diealtres que me consistent la loi et les rènist militaires.
Lachet. — Qu'ils ne vous donnent pas,
rous qui veus les adjuges: I
le périèral Plequert. — M. Reinach auatiere irappé avait été injurieux contre
les contre les dients de la lactice qui int a
d'aire irappé avait été injurieux contre
les de la vertie de la lacticion
pit avait de la vertie.

Justes. — Le prolecte centre la distinction
reus établisses.

toyana.

I house dit qu'après vous, un de vos sucles ne viendre pas à son tour déclarer
les me viendre pas à son tour déclarer
les décentesquient, frappé par vous pour
livres que, pour ma pari, je desspprouve,
il que la véries ?

Il que la véries ?

Il que la véries ?

Il que la véries la lemanais ne soit pas ici ;
le afir qu'il protasterait hai-même contre
parieur, qui tendreisant à le représentair
les d'ant bénédeier d'une faveuz, et qu'il
result blen haux ne pas vouloir de famais justien,
merchanis président de la Commission de
la La question soulevée est d'une exdélication.

comprends d'autant mieux ce double sa-de la quantieu que l'appartieus encore, ettre, il fermée, et que l'ai seuci d'en roys tors les deverts. Commission étadiers la quiestien avec l'autant qu'ule mirin, et prisenteur. À l'ambre un reppert complet. Lantes. - 20 et pube que me railles 4 la commission du président de la Commission

Commo ministre de la Guerre. U n'e eu à represher aucun acta d'arbitreire semblate l'eux que nous avons eu, Monrieur le mitière, à repreter de votre par.
Le reuvel du projet de résolution à la Comtistion de l'ermée est pronocé.
La Reintégration de M.Joseph Reinach
Dans L'Armée Ternitoriale
L'ardre du lour ampelle le Message de l'entre de leur

ha le précèsent ... M. Dalahaye demends l'alemanament de la dissension jusqu'à ce que la Chambre de l'armée aix rapporté et que la Chambre de dissense le-apojés de récolè-tem de M. Lasies. Je mets l'ajournament san voir. A mains levides Pajournament est papasses. (Protestations sur divers bancs.) is Messiny, rapporteur. ... Au milies du fruit, on n'e rèse saisendu, ni compris le sesse du provit. fruit, on a la translation de graves e été réguliè-de, le précident. — Le renves e été réguliè-mente : voie, ce projectation pe agurages pas à l'Official.

L'IMPOY SUR LE REVENU

La Chambre aborde la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Zévade défend le projet à cardition que l'impôt coit painel et prograsit.

Nos adversaires, dit-ll, présendent qu'un mouvement se preduit en Angleterre contre l'income-tax.

Ca n'est pas exact, et l'on ne saurait invoquer est argument contre le projet d'impôt pur le revenu : lout es que reclame l'opinion en Angleterre, c'ast une modification du taux de l'impôt de nature à le mettre mieux en rapport avec les conditions économiques actuelles.

de l'impôt de nature à le mettre mieux en reaport avez les couditions écanomiques actuelport avez les couditions écanomiques actuelbe même, en Suissa, ch' femetionnent, allen
les eastens, l'impôt sur le revenu et l'impôt
sur les revenus, avez progression très nette,
leur succès est remarquable.
Pourquoi nous refuer de hénéficier de l'expérience faite par les peuples veisins ?
N'a-t-ll pas été plus d'une fois, dans notre
histoire contemporaine, question d'introduire
chez nous l'impôt sur le revenu ?
Dès 1372, l'Assemblée nationale s'en précecupait ; en 1394, une Commission extra-parlevientaire en étudiait les divers aspects ; en
1886, le minister Bourgeois-Doumer précetait un projet forme, suivi de celui de M. Roovier en 1894.
La projet actuel demande S60 millions à
l'ampôt par cédules, 180 millions à l'impôt
compategestaire : le contenire et mieux vait
Le parti réupblicain se doit pas être senlemant le parti de la laietié, mais de progrés
édmocratique.

Et c'est peurquet les 400 résubiteans sui

s'uni-clime pes obtesiu le succie, qu'il escomp-init ?

C'est qu'il annomait d'ahord la suppression-des quatre contributions actuelles, et garen, c'estité il lèse laises subaister dans une autre forme.

Mieux est valu présenter ce projet comme le coordination plus logique du système an-cien, dans le but de répartir les charges avec plus d'évuité.

Re laissons pas dire que estis législature et incapable de réaliser etnen la justice, par l'impôt, du moins, le justice dans l'impôt, ré-clamés par tant de programmes.

Il reste encore, an France, asses de repré-déridés à mettre en pratique le grand prin-che de se placs de 17, 30, qu'è une puissance contributive "quae, doivent correspondre des charges égales. (Très bieni sur divers banas.)

Pélais Macrit au débet de la séance pour prendre la parole le 19°; or, il se trouve que je suis présertement le 3°. Je fais observer ous je ne pouvais m'atten-dre à parier aujourd'hui.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE GENERAL DRUDE AU PALAIS-BOURSON

On a commenté beaucoup dans les couloirs l'ajourisment du projet de loi relatif à M. Joseph Reinach. C'est tu c'hec sensible pour le général Picquart et le président du Conseil. Il n'est pas douteux que M. Berieaux a prêté à M. Lasies un concours tout à fait opportun. Ce la cet un secret pour personne que l'exministre de la Guerre convoite la succassion de M. Clemencesu, et qu'il intrigue dans le millioux pelitiques pour grouper les mécontents.

à une Lege impeninque pour l'empécher d'étre rege l'. M.".

Annei le tribunal a-t-il pensé qu'il y avait lleu en releun des eléconstances spécialen de la cence qu'il y avait tieu de faire au prévenu une application modères de la peins. Il l'a con-dammé es consequence à 180 irana d'ammede et 1 irans de dominages-interêts.

M. René Viviani, minière du Travall, a ceu ce matin une quimaine de délégations evritants et patronales qui font extreteau de revendretations diveres. Farmi ellet, M. No Diemeire, au nom de l'association des enjoyeurs de main d'euvre a entrerenu le ministre de l'application de la loi sur les cutients; les Sociétés coopératives de croduction qui lui our soumis des vœus pour le compte des administrations ; le Syndicat des gens de maison demandant l'application aux logements selubres ; M. Pateud, au nom du Syndicat des électriclems, relativement au règement définitif de difficultés qui out axisté entre eux et les secteurs parisients.

ELECTIONS

Election sonatoriale de la Men Une disetton sinatorials a su lieu hier dessin langer, decide.

Langer, decide.

Langer, decide.

hanger, de64dd.
Inacrits : 382. — Votants : 319
Majorité absolve : 410
Malorité absolve : 410
Malorité absolve : 410
Malorité absolve : 410
Decoité librail.

Drocdéler, député, radical.

Drocdéler, député, radical.

Delotiné blance.

Election logislative d. la Somi

LE CAS DE M. ARCHIMBAUD

Le libération de M. Archimhaud n'est plus désormais, qu'une question de Jours, nous pourrione dire d'heures. En effet, l'ex-député de Die syans droit à une seconde dispense en qualité de frère de militaire ne devait pes tère rappelé sous les drapeaux.

Dans ces cenditions, en s'explique difficulament ses manuel les juristes des différents ministères qui, depuis un mois, s'occupent du les Archimhaud n'ont pas tenu comple de irrutaire ministèrielle du 7 avril 18ts, jour-ellement appliquée par les commandanie de servitanent.

M. Archimhaud et les commandanies de la comple de la circulaire ministèrielle du 7 avril 18ts, jour-ellement appliquée par les commandanies de la comple de la comple de la comple de la circulaire de la commandanie de la comple de la commandanie de la comple de la commandanie d

servicasent. Mi Archimbaud va donc être libéré, tout es terdant son siège de député, ear la décision le la Chambre, quoique bané sur une arrour manifeste d'interprétation de la loi, n'en est sa moma trrévocable. Eligible, M. Archim-aud pout se représenter aux suffrages des loctours.

Clerment-Perrand, 30 janvier, — M. Bover, inspectour des anfants assistés, vient d'être avisé our le préet du département qu'il est l'objet d'un blane infligé par le ministre de l'Inférieur.

M. Bover, au cours d'une campagne électorde pour le Conseil nécht d'ave le l'avère, avait iéclaré que les secours attribués aux victimes des intempéries sersient accordes seulement aux amis de gouvernement.

(Nevez.)

CHEZ LES UNIFIES

verser à la caisse du parti, les 160 france mensuels sur leur indemnité parlementaire, ont été agrellus sans discussion ni vote. Il a été aimpliement pris acte de leur départ. MM. Sella, député du Nord, et Cadenas, député des Bouches-du-Rhône allaient, eux ansei, être exclus, quand M. Delory demanda qu'avant de prendre des meutres sèvères contre ces deux étus en fit encore une démarche auprès d'eux et qu'on leur accordat un nouveau délai. Cet avis prévalut. La séance de l'après-midi fut de beaucoup la plus importante. Ce fut M. Delory qui fini le frateuit de 2 heures à 8 h. 3.

La grosse question était le oas Breson. On acit que la Fédérasion socialiste du Lois-et-Cher derest d'ammarder l'acclusions de admittait de 1800 et de 1

Dans sa séance de nuit, le Conseil nation essayé de solutionner les principaux co its existant entre différents groupements

rjonaux.
C'est ainsi que, dens le conflit pendant
estre M. Aubert, maire de Brest, et son adjoint, M. Goude, qui a derrière lui la majorité du Consell municipal, le Consell à donné
exison à M. Goude et a enjoint à M. Aubert
de Mandagage.

when a M. Goude et a enjoux a M. Aubert le fémissirémer.
Dans le confit qui existe entre M. Estardaue, seire de Toulon, et quelques consettlers municipaux, le Conseil a déclid de létéror les edverseires à l'arbitrage.
Da deraist conflit entre eux coordinate de l'Armentières, l'une resour le proupe belory, député de l'ille.

SITUATION MILITAIRE E PRETRES

D'après l'article 31 3 4 du décret du 23 nocembre 1829, les ecclestastiques pourvus d'un
emploi en pays étranger devaient produire, à
l'âge de 25 ans, un certificat d'emploi mod. L.
visé, après vérification, par le ministre des
d'alfaires étrangères : par la preduction de ce
certificat, leur dispense deveneit définitive.
L'article 90 de la loi du 21 mars 1905 ayant
maintenu sans condition, pour ne pas violer
e principe de la non-retroactivité des lois,
toutes les dispenses antérieures, beaucoup de
teunes gens une tois ordonnés prêtres partirent comme missionnaires dans les colonies,

De l'Université à la Trappe

Sur l'entrée en religion de M. Ducamin annoncée par la Crèix, la Semaine reli-gieux d'Aush donne d'intércesants détails : Un professeur du lycée de Montée-Mar-tan, M. Ducamin, agrègé de l'Université, vient de renoncer à l'enseignement pour desseule Transfer

LA MANIE PERSECUTRICE

to n'est pas seulement à Paris que sévit, tre tout à propos et contre toute jugics et rage de laicisation dont on a pô voir, acoment du épart des Saunz les l'étoits, le déplorable effet sur le seinteallat per . En province, les sectaires suivent le uvement, et, dans les d'une municipalité soilste, les incidents se multipliant à ce suite, les incidents se multipliant à ce su

cialisto, les incidents se multipliant à ce su jet.

C'est ainsi que, pour arriver, bon gré ma gré, à ra intelisation de l'hospiot, les autorité décidèrent d'opérar des remplacements dans la Commission administrative, qui était opposée à cette laicitation. A cet effet, le préferent de la Commission administrative, qui était opposée à cette laicitation. A cet effet, le préferent de la commission et annuel colonel Laprairie, qui était administrative de la cette de la cett

LES PRESBYTERES

(1) Notons ici que la loi du 9 décembre 1905, en exécution de laquelle a 86 rendu le décret du 22 mei 1906, ne concernant que la France, l'Algérie et les colonies, ledit décret n'avait pas à parier des ministres du cuite pouvrus d'un emploi en pays étranger.

(2) Voir la Croix du 18 janvier 1907.

(3) C'est sur quoi a principalement insisté. M. Teissier, commissaire du gouvernement, à la séance du Conseil délat-du 10 janvier 1907 dans l'affaire Guérin.

REVOCATIONS DE DONATIONS

Le tribunal civil de Belley a condamné l'Enregistrement à restituer deux three de sente evec charges de célébration de mese. Le première de ces demandes, préamtés par le Dupré, evocat, concernair un titre de meis de 8 600 francs de capital laisaé a la Fahrique de Beurres. La seconde, présente par le Villefranche, vis. it un logs de 10 000 france fait à la cathédrale de Belley par Mile Anthelmette Chaboux, et dont le revenu devait être employé à la célébration de meses. Dans ces deux actions, il s'agiscait d'héritiers collatéraux.

Équipée sohismatique

On nous annonce l'arrivée de deux prètres schianastiques à Morthartier, accompagnée par le gendamerie, le 15, jour même 6s l'adorration, L'astitude de la population indignée à montré è ces intrus et du maire sectaire que fellait pas braver les catholiques. Ils sons plausemnt repartis, an promettant toutefois de revenir. On verra bien.

Cà et là Morts d'hier

Morts d'hier

M. Prenecie Mathet, directeur de la Compagnie des mines de Blanay, 56 ana, 1 Paris. M. Jean Pitit, conseiller général des Pryvinées-Orientales. — M. Taylor, ancien chef du service de le Servet, contrésieur général honoraire de la préjecture de police. Os ans. A Villeneuve-le-Gayard (Yonne). — M. Blachs, conseiller à la Cour d'appel de Besançon. — M. Leduc, matre dé Villers-le-Sec (Seine-st-Oise). Il juissit pervite de la menicipalité députe impagnie-cinq ans et huit mois. — Sir J. Lausen-Walter, attorney général, à Londres.

Communes débaptissées

Des décrete rendus sur la proposition du misisture de l'intérieur attribuent à la commune de Boussières (Nord), la dénomination de Boussières (Nord), la dénomination de La Pesse; à celle de Biso-Vistos (Blautes-Pyrénées), la dénomination de La Pieury-aux-Choux (Loire), la dénomination de Le Pieury-aux-Choux (Loire), la dénomination de Pieury-aux-Choux (Loire), la dénomination de Vanchy (Ain), la dénomination de Coupy-de celle de Saint-Cyr (Var), la dénomination de Saint-Cyr-sur-Mer.

Distinctions académiques

Distinctions academiques

Distinctions academiques

L' a Officiel a, on 34 pages, public use
itste de 971 officiere de l'instruction publique et de 3313 officiere d'académia.
Nous remarquons, parmi les premiers,
M. Pabbé Perrand, aumonier du lycée de.
Prois; et, parmi les seconde, la Seur AnnoMarie Ceysériat, religieuse hospitatière à
l'Hôtel-Dieu de Lyon; M. Pabbé Garois,
curé d'Ambronay (Am); M. Pabbé Teletrecteur de Tréméton (Côte-du-Nord); le
R. P. Hughe, ancien missionnaire, le
Abeele-Berschépe (Nord); M. Fabbé Telelefer, cure de Casillae (Tern-et-Garonne).
L'awnortation aux États-Unis L'exportation aux Etate-Unis

L'exportation aux Etats-Unis cormunique le tableau sufount qui denne le chiffre des exportations faites aux Etats-Unis par la ville et le district consullairs de Paris (départements de la Seine, d'Euret-Loir, de Seine-et-Marne, de Loir-et Cher, de Seine-et-Marne, de Loir-et Cher, de Seine-et-Oise, de l'Osse, de l'Yonne de la Sarthe et du Loiret):

Pendant l'année 1906 : 210 578 278 francs;
Pendant l'année 1907 : 267 328 285 francs;
Pendant l'année 1907 : 267 32 355 francs.
Soit une augmentation de 20 110 070 fr.
pour l'année 1907 connapairement de 1908.

ECHOS DE PARTOUT

Une brigade de police régionale mobile est actuellement en création à Nantes. Elle géten-dre à 10 département : Loire-Inférieure Mor-bhan, Pinistère, Côles-du-Nord, Ille-et-Pitaine, Vendée, Deux-Sèvree, Maganne, Sorthe d Maine-et-Lotre. Elle doit [onetionner à partie du 1º férrier.

REUNIONS ET CONFERENCES

Action libérate papulaire

Rhône. — Hier, à Champagne-au-Moist-Cor,
ime importante réunion politique a es Ber,
au cours de laquelle M. Edouard Aynard, depuit de la circonscription, à fait le precès de
la politique esctaire, maconialque et localeme
den le déparament de suddieurs et les flocteurs du Rhône à ruinir et à l'organiser en vue
des prochainse élections communales.

des prochaines diestions communales.
Ligue patrictique des Françaises.
Indre. — Hier, à Châtesuroux, belle réunier som la presidence de Mrne la vicomteste de Velard. É. Gaston Mêry a flétri les attentate contre toutes nos libertés. Il a invité les 900 li guerises à rester étro'imment unies pour la dienne de leurs drois de mêres de fâmille stri femas de leurs drois de mêres de fâmille stri

Colvedes.— A Case, hisc, Constitute Colvedes.— A Case, hisc, Constitute regions to Remandie, Deux stences d'études. Délégues nombreux de tous les départements normands. Senne seivannelle à l'Hôtel de Ville, discours de Georges Piet, vies-président de la J. C., et de R. Louis Arnaud. 9 000 auditours.

Inauguration d'une nouvelle pareisse

La nouvelle église paroissiale du quartie des Raffineries a élé ouverte au culte di-manche. C'est un ate d'une ancienne usine qui a été transformé . convensitément amé nagé.

qui a see gammonne.

La bénédiction a été donnée par M. l'abb'
belaporte, curé doyen de Sainte-Marie, délé
gué par Mgr l'archevéque : M. l'abb'é Gues,
cusé de Saint-Micolas, du territeire doupel de
péndait jusqu'et ce quartier, a promoté un
attention preattention pregrammon de l'archevéque d'un concours déjé
nommons et oppulation.

Cette dixième paroisse se nomme paroisse
Saint-Augustin.

NOS AMIS DÉFUNTS Boun Courde Marte, soyes mon sain

M. Benjamin Mishon, 60 ans, à Saint-Gillessur-Vie (Vendée).— Mime Charlotte Robert, née Bumont, 67 ans, à Paris.— Mine Châry, née Bumont, 67 ans, à Paris.— Mine Châry, at Le Rochella.— M. Beaudenoin de Larmase, ancien conseiller ganéral du Lot, à SaintGré, 75 cas.— Mine Vve Pierre Rucha, accellaiseth Mortin, à Montiuçon (Allier), 70 ans.— M. l'abbé Blanchard, 61 ans, cur'd de Souday (Loir-et-Cher).— Mine Vve Durteg, ade Anassasie Cotte, 22 ans, à Boulognour-Her.— Le R. P. Bruns, religieux Francisanis, de ans, à Boulognour-Her.— Le R. P. Bruns, religieux Francisanis, de ans, à Boulognourtimain, de ans, à Bourèneux.— Mine Boutreux, née Tranchant, à Laval, 73 uns.—
M. "l'abbé Villamin-rurs" de Chitry-les-Mines
[Mityre].— Mine Vve Léon Crignon, née Marie
Caron, à Beauvais, 67 ans, sour de M. le curé
de Pulseux-le-Hamborger (Oise).

INFORMATIONS DU SOIF

LE TRAITRE ULLME

Toulon, 10 janvier. — Le lieutenant de 64.º Devarenne a longuement interro-joerd'ant Ullime, qui a protesté contre aime dépositions des deraigre témocire aime dépositions des deraigre témocire

Saint-Bilence, in jeavier. — Mine Roquare de Chantelou, soe plus jeune enfant et son jardinier se sont noyen, samedi sofr. A heuren, dans un éteng sittée près du chticau de Servilly, son lois de Saint-Martin d'Esteaux et sent in jace s'est rougue sous leur polds.

On raconte l'accident de deux façons : Saivand les premières, limes de Chantelou et son enfant nestnatent quand la glace céda. Le jardinier embandant leuris cris s'est porté à leur secours, muis il a dec ententre l'infense. D'après la seconde, Mine de Chantelou voir D'après la seconde de son marti s'était fait accompagner par son un fant et con l'ardinier embandant leuris et s'est porté à la contra de son marti s'était fait accompagner par son un fant et con l'ardinier t pour couper cours, a traverse l'étang. Le glace se serait alors roinque.

Après de l'aborissees et longues récherches les cadernes en de la roireuves.

Placetique (Hellande, 19 janvier. — Le va-peut gree Spirez, cupicione Meracca, venant de Suline, vec un contre près de Brissela. Allant à Anvers a sombré près de Brissela. Le Busiand d'a pas d'avaries. L'équipare de l'Epirus a été sauvi, et dé-larque de l'Epirus a été sauvi, et dé-larque de l'Epirus a été sauvi, et dé-larque de l'Epirus a été sauvi, et de-larque de l'Epirus a été sauvi.

Le steamer Sephorasorras, de la Compagnie Werm, a rapatrie lundi mestin, ao Havre, l'equipage de la godiente Bineschi, du port de Saint-Sarvan, partie de Swansen le 21 décem-pre à destination du Pulats et coulée au large de WOM-Rock, le 25 décembre. de Wolf-Rock, le 29 décembre.
L'équipage compagé de six hommes : Lorent capitaine, de Culharon : Piron, de Lo-Lest : Losen, d'Auray : Cicallac, d'Auray : Permal, d'Auray, matelots, et Richard, de Cuiberen, metises.
Le navire appartenait à Henri Joubart, d'Essandent.

PRUMIS DE JUSTICE

Ligue patriotique des Prançaises.

Indre. — Hier, à Châtescuroux, belle rémnion som la presidence de Mêne la vicomises de Velard. Il Gaston Mêry à fiétri les attendats de velard. Il Gaston Mêry à fiétri les attendats de velard. Il Gaston Mêry à fiétri les attendats contre toutes not libertés. Il a trivit les Se la lique uses à rester étrol'ament unite pour la défence de leurs drois de mères de l'amilie de la litte de leurs drois de mères de l'amilie de la litte de leurs drois de mères de l'amilie de la litte pour la vérités On a pris la récite de la lutte pour la vérités On a pris la récite de la lutte pour la vérités On a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite de la lutte pour la vérités on a pris la récite pour la différence de le comment.

Conférences de le commène.

Land Ny marud II, mercreul 22 janvier :

à Avranchea, retraite préchée par il l'abbé l'amilie de la litte de catalon mission de catalon de la Creix dans l'accition du jugement.

Le tribunal de commerce a mis le doit.

FACE AU DEVOIR!

Be tone offis, les gens coursient, un hemme, en se précipitant dans le jardin du maire, faillit renverser Ame Verrier. — Qu'y a-t-il 7 demanda-t-elle. — Le fee d — Os cela ? — au Bout-d'Enay, dix fermes brûlent

dia.

Rems perdre un instant, la digne femme ceursit vers le pent et s'engagea sur la reute qui conduisait vers la partie du willage dévorde par les finnimes.

Le maire sertit à sen tour, gesticulant, pariant rits haut, comme si, par un flot de paroles, il ett pu combattre l'incendie; il rarrétait tous les dix pas pour proclamer la rapidité avec laquelle il se portait au sessurs de ses administrés. En passant devant l'arsenal, il interpella les pompiers, dont funiforme constitait en une blouse de les bleue serrée à la taille par un ceintures de gymnastique, et un casque usé. Les traves gone s'attelaient à la machiné disleçuée.

Allez, mes enfants, avec vous il n'y a

vés i On vous l'a assec dit, Monsieur le maire i — Allez, allez i dépéchez-vous ! Je suis certain que l'on en tirera encore quelque chose.

Le sous-lieutenant, un grand maigre, qui avait servi conme sous-officier, secous la tôte, sans mot dire, hâtant les préparaille. Quelqu'un, en courant, lui cria : — Rouanet ! ta maison brûle !

L'ancien soldat devint très pale.

Au premier appel, il était accorru à grande allure à l'arcensi, sans même savoir da quel côté l'incendie avait éclaté. Qu'étalent devenus la fempme et les enfants ?

Il fit un mouvement comme pour s'élancer en avant, puis il s'arrêta net.

Il fit un mouvement comme pour s'élan-cer en avant, puis il s'arrêta net.

— Etce-vous prêts ? demanda-t-il, la voix

tissant.

En face d'eux, l'épaisse fumée enténé-brait le ciél, qui était, ce jour-là. d'un mer-veilleux bleu sanhir. Au-devant d'eux, comme dans une débacle, descendaient les payaans affolés, trainant par la figure leurs entrepux aburis ou les poussant de-vant eux : niusieurs conduisaient des char-

rougeaud, personnege important du bourg, ne craignit pas de réforquer :

FACE AU DEVOIR I

FACE AU PARTICULAR PARTICUL

vanicelle les laisser près de l'eau, eux al pellis et ai affolés l'une brèche, dans le mur, donnait accès dans un enclus, elle les y fit enirer.

— Ne soriez pas de la, leur dit-elle. Allétte remonta.

A peine avait-elle gagné la route qu'une vielle femme lui soisit les deux mains :

— Mademoisselle l'Mademoisselle l'Comment faire? Ma fille qui est à Paris et dont l'élève le petit i Bien sur les journaux vont raconter le molheur des cevoir. Elle va nous croîre brolés i Jai enoyé l'enfant d'un télégraphitat i Moi, jé veux rester avec les frusques et les bêtes que j'al pu sauver....

— Soyez tranquille, promit Aliette. la

la résistance et de la lutte en face de la fortune adversa.

Mais son devoir, celui qui primati tous, d'ait de kauver ces petites existences compromises par une mesure que l'actilité du feu avait déjouée.

Sa résolution fut immédiate ; elle s'élança en avant, courant de toutes ses forces, be dégageant son bras d'une main qui la retenuit. Entre les fiammes, elle passa; l'accès el la ruelle était libre, elle ap récipita dans l'enclos.... plus rien....

Elle appela au hesard, dens l'ignorance des nous.

Ou'étajent devenus les enfants ? A la

Elle appela au hesard, dens l'ignorance des nouss.
Qu'étalent devenus les enfants ? A la partie supérieure, un brasier grillat les arbres, et, à gauche, la rivière avec ses bords essemés de roseaux et de plantes, mais traitresse par sa profondeur.
Le feu ou l'eau !
Rien ne lui répondait ; l'angoisse lui serra la gorge.
Un viell homme dressa la tôte au-dessus du mur inférieur, et, tremblotant, articuia :
— Les petiots ? Vous les cherchiez ? La mère François les a emmenés par les prés retrouver les parents!
Un souhr d'actions de grâces s'ésbappa de la matrine d'Alletta.

quest de feuilletons coupés dens un quotidien s'étalaient au milleu de poteries, de
ferrailles et d'une viellle pendule.

Par une bisarre ironie des choses, il
s'état brûlé le doigt en arrachant du feu
qui gagneit la cloison une paire de pinesties, iandie que le matelas, le fit et l'armoire vaste et pleine de linge se consumaient entre les flammes i
Quand Aliette se retourna, elle vit con
frère derrière elle.

Alore, se souvenant:

— C'est toi qui a essayé de me retenir ?
demandat-selle, et tu as voulu me rejoindre?

El acquisaca.

dre r

El acquiseça.

Je n'ai pas voulu faire moins que toi,
affirma-t-il.
Elle lui prit le bras.

Un soulagement immense lui venait.

Elle lui prit le bras.
Un soulagement immense lui venait.
Guy allait donc marcher, lui aussi, de
cette allure rapide, relevée qui distance les
difficultés de la vie par la volonté fermé
de n'y point succomber?
— Courons, dit-elle.
Ils coururent, bravant la suffocation, ef
regagnèrent les groupes en se courbant
sous la voûte incandescente.
— Tout à roup, un appel se fit entendre.
— Vite à la rivière, des brocs peur aldes
aux sesux de toile ! A la chaine !

(A suipre.) EDWOND COZ

(Proits de traduction et de reproduction

seques.

Alex, mes enfants, avec vous il n'y a
lus rien à craindre!!!

Le fourrier, un gros homme sontra et

En route l

En route l

Les pompiers partirent au pas gymnastique. Ceux qui ne tiraient pos la nompe cahotante fermaient les poings, égalisant leur
course. Franchissant le pont de pierre, ils
tournérent à droite, sur la route, qu'ombrageaient les grands arbres du parc du chateau, puis ils montèrent la côte en raientissant.

que les nabilates de absurdes sauvetages.

Les pompiers d'elentour descendaient
par escouade. Ils placent aussitôt les portpes en batterie, mais l'eau est si loin de la
route qu'il faut en sacrifier cinq pour en
alimenier une soule!

Aliette et son frère étaient arrivés dès
les premières rumeurs. M. de Viremont,
retenu dans sa chambre par une criss de
rhumatisme, n'avait vu les guivre.

La jeune fille avait à pelne pris le temps
de poser un chapeau sur sa tête; elle s'était
précipitée à l'aide, déchargeant les vieilles
lemmes de leurs fardeaux, saisissant les
objets au bout des bras tendus, sontant aes
forces doublées par la volonté d'èrre utile,
se multipliant pour exhorter au sang-froid,
au courage et à l'activité ceux dent l'énergie semblait paralvaés par use sorte de
résignation faialiste.

Guy la suivait, s'essayant à l'imiter,
mais ne se livrant pas lout enliec à l'émetion prefonde qui sôt nu faire aurgir en lui
l'être nouveau.

avec les frusques et les setes que l'ai pu sauver...

— Soyes tranquille, promit Aliette, vais courir jusqu'au château, je ferai en-voyer un télégramme, donnez-moi l'adresse de votre fille.

Elle descendit promptement la côte, au milieu des allètes et venues des pompiers accourus de toutes parta, et eut vite gagné la loge du consierge, rédigé la dépêche et ordonné qu'on la portât au plus vite. Elle retourna vers le Enfeire.

En l'espace de ces quelques minutes, les maisons aux fenêtres desquelles elle avait